



FROGS-IN-NZ



2001 - 2011
10 ans de passion !



0800-376-474 gratuit depuis la NZ
01-70-61-58-52 depuis la France
+64-9-360-5458 partout ailleurs

Agence de traduction de documents accréditée

Agence de traduction de documents accréditée

Avec Verbagés - seb@frogs-in-nz.com

...

Selon que vous veniez en Nouvelle-Zélande pour étudier, voyager, travailler ou vous installer définitivement, l'immigration et d'autres autorités néo-zélandaises peuvent vous demander de leur fournir la traduction de certains documents.

Ainsi, selon les cas, vous pourrez être amenés à traduire un

acte de naissance

, un

certificat de mariage

, des

lettres de créance professionnelle

, des

** diplômes**

, votre

curriculum vitae

, ou des

documents prouvant votre relation de longue durée avec votre partenaire

, etc.

La

New Zealand Qualifications Authority

 (NZQA), organisme validant les diplômes étrangers en Nouvelle-Zélande, vous demandera elle aussi une traduction de vos

titres académiques

. Celle-ci devra être exécutée et certifiée par un

traducteur agréé et membre de l'Ordre des traducteurs néo-zélandais ou australien

 (NZSTI ou NAATI).

Notez également qu'au-delà d'un an de vie en Nouvelle-Zélande, il vous faudra en outre déposer une demande de permis de conduire néo-zélandais et fournir pour cela, une traduction de votre permis en français. Seules certaines agences de traduction sont officiellement autorisées à le faire.

Qui peut traduire mes documents ?



La politique de l'immigration en la matière est très stricte, elle exige entre autres que les traductions soient réalisées par des services de traduction publics ou privés agréés. Le traducteur ne doit en aucun cas être un membre de votre famille ou de votre entourage proche, ni n'avoir aucun intérêt dans l'issue de votre demande de visa. Les traductions doivent également être certifiées correctes par le traducteur, imprimées sur du papier à en-tête ou porter le cachet ou la signature de la société de traduction agréée à laquelle vous aurez fait appel.

Les Frogs, en collaboration avec la société de traduction certifiée Verbagés, peuvent se charger de la traduction de vos documents. Non seulement Verbagés est agréée par

New Zealand Transport

 pour votre permis de conduire, mais elle ne travaille également qu'avec des traducteurs agréés inscrits à l'Ordre des traducteurs, vous garantissant ainsi la conformité et l'admissibilité de vos traductions.



Combien cela va-t-il me coûter et en combien de temps je peux recevoir mes documents traduits ?

- Un **tarif forfaitaire de 40 \$** (+ 15 % de GST (TVA) pour les personnes déjà en Nouvelle-Zélande) est appliqué pour les documents les plus courants tels que les **actes de naissance** et les **certificats de mariage** .
- Pour les **diplômes** et la **documentation plus spécifique** , nous devons visualiser les documents pour établir un devis.
- Il faut compter environ une semaine pour les documents les plus courants et ajouter \$8 de frais d'expédition en recommandé par la société *CourrierPost* .

Comment dois-je procéder ?

-

C'est très simple,
envoyez-nous d'ors et déjà un email à l'adresse
traduction@frogs-in-nz.com

 avec un scan de vos documents en pièce jointe. Nous vous renverrons un devis dans les plus brefs délais ainsi que le temps nécessaire pour livrer la traduction.

- Vous devrez ensuite **nous faire parvenir les originaux ou une copie certifiée des documents**. Bien que Verbage prenne toutes les précautions requises pour assurer la sécurité de vos originaux, nous vous recommandons fortement de n'envoyer que des copies certifiées. Celles-ci sont très simples à obtenir, il vous suffit pour cela de vous rendre à une quelconque *Court House* (Tribunal) ou à un *Justice of the Peace* (voir [pages jaunes](#)) avec vos originaux et leurs photocopies et vous obtiendrez cela gratuitement.
- Nous vous enverrons l'adresse exacte où nous faire parvenir les copies certifiées avec notre devis.



Non

Oui